



ENGAGEMENT DE MECENAT

Les Vendanges Musicales - 12ème Édition
Jeudi 17, Vendredi 18 & Samedi 19 septembre 2026

Après signature de ce document, vous recevrez une
Facture à régler dès réception, pour confirmer votre mécénat

Raison sociale			
Adresse de facturation :			
Code postal		Ville	
SIRET		Contact	
Telephone			
Adresse mail			

Par le présent engagement, le mécène soutient, à titre de don irrévocable, l'action culturelle d'intérêt général portée par l'association Les Vendanges Musicales, organisme visé à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, dont l'objet est la promotion et la diffusion de la musique en Beaujolais.

Montant du don : _____

Rappel sur la loi du 1er août 2003 sur le mécénat culturel

§ Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite de 20 000 € ou de 0,50 % du chiffre d'affaires HT lorsque ce dernier est plus élevé (art. 238 bis du CGI).

§ En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au cours de chacun des exercices.

§ L'association délivrera un reçu fiscal (Cerfa n°11580) à joindre à la déclaration fiscale du mécène.

§ Si l'entreprise a effectué un don sous forme de mécénat en nature ou compétences, cette contribution est valorisée au prix de revient ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Conditions particulières

§ Le présent don est irrévocable. Il ne peut donner lieu à aucun remboursement, y compris en cas d'annulation du Festival.

§ La valeur globale des contreparties accordées en remerciement du don ne peut en aucun cas excéder 25 % du montant total du don, conformément à la doctrine fiscale (BOI-BIC-RICI-20-30).

Engagement de mécénat					
3 000 €			12 000 €		
Soirée de remerciements dans le Jardin de la Mansarde			Soirée de remerciements dans la Terrasse du Château		
<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Samedi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Samedi
Déduction fiscale estimée : 1 800 €			Déduction fiscale estimée : 7 200 €		
Contreparties indicatives : accès à l'espace de convivialité pour 10 personnes • accès plateforme B * cocktail d'accueil • cocktail dînatoire • remerciements bulletin (page collective « Nos Mécènes ») • valorisation régionale (5 % du don) — Total contreparties : 503,53 € TTC (≤ 25 % du don)			Contreparties indicatives : accès à l'espace premium mécènes pour 25 personnes • accès plateforme A * cocktail dînatoire • pack boissons complet • nom en bandeau sur les tentes • remerciements bulletin (page collective « Nos Mécènes ») • valorisation régionale (5 % du don) — Total contreparties : 2186,73 € TTC (≤ 25 % du don)		

Condition particulière — Formule Jardin de la Mansarde (3 000 €) : Cette formule donne accès à l'espace de convivialité. Elle ne peut être souscrite simultanément avec la Prestation Partenaires (1 800 € HT) pour un même exercice fiscal. Cette restriction ne s'applique pas à la formule Terrasse du Château (12 000 €).

Vos Contacts :

Sébastien GERMAIN - 06 11 32 07 84
Laurent DUBUY - 06 70 77 46 96
Geoffray JACQUEMOT 06 64 29 34 20
Thierry LOISEL 06 47 38 11 93
partenaires@lesvendangesmusicales.fr

« Bon pour Accord »

Nom du signataire :
Date :
Cachet & Signature



PROGRAMME DU FESTIVAL

Les Vendanges Musicales - 12^{ème} Édition
 Jeudi 17, Vendredi 18 & Samedi 19 septembre 2026

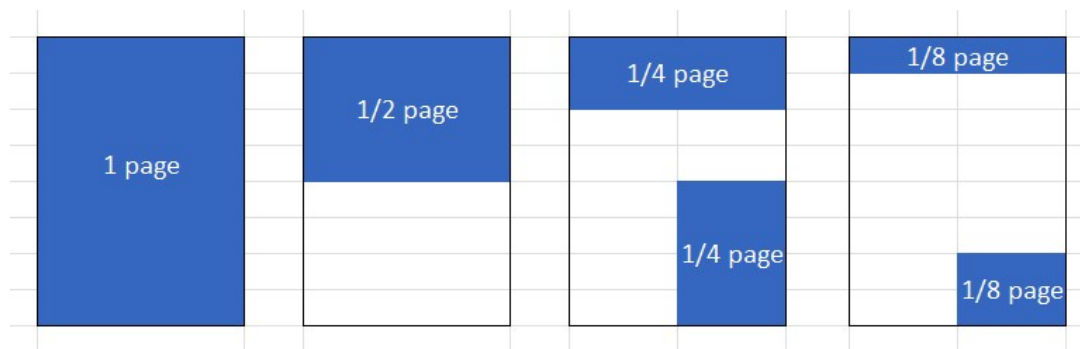
Après signature de ce document, vous recevrez une
 Facture à régler dès réception, pour confirmer votre commande

Raison sociale			
Adresse de facturation :			
Code postal		Ville	
SIRET		Contact	
Telephone			
Adresse mail			

Date / tampon / signature

Votre souhait

	ENCARTS PUBLICITAIRES		
	Tarif € HT	Places sèches	Tarif € HT sans contreparties
1/8 de page	400 €	4	250 €
1/4 de page	600 €	6	350 €
1/2 page	800 €	8	450 €
1 page	1 000 €	10	550 €



**MERCI DE NOUS FOURNIR LE VISUEL AVEC LE BON DE
 COMMANDE AU FORMAT JPG**

Association loi 1901 W692005645
 1, place du Château - 69380 Charnay en Beaujolais
 SIRET 809 716 376 00011 - APE 9001Z - TVA INTRA FR 62809716376
 Licences du spectacle 2-1085866 & 3-1085867
 partenaires@lesvendangesmusicales.fr - www.lesvendangesmusicales.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Après signature de ce document, vous recevrez une facture à régler dès réception pour confirmer votre commande.

Les présentes Conditions Générales de Vente et de services sont applicables aux réservations effectuées par le Partenaire auprès de l'Organisateur pour l'événement « Festival les Vendanges Musicales », association loi 1901.

Toute commande acceptée par le Partenaire pour la réservation de places, quelle qu'en soit l'origine, implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer sur les contrats, documents ou correspondances du Partenaire.

• **Article 1 / Commande** : Le Partenaire souscrit un ensemble de prestations choisi au sein d'une liste dont il certifie avoir pris connaissance préalablement à son choix. Ces services sont exclusivement liés au Festival les Vendanges Musicales 2024. Sauf accord particulier, matérialisé par une convention particulière, la présente commande ne pourra pas concerner les éditions futures de ce Festival.

• **Article 2 / Règlements** : Pour être valide, la présente commande doit être accompagnée d'un règlement. A défaut de réception par l'Organisateur, dans un délai de quinze jours, la commande ne sera pas ferme et définitive et l'Organisateur aura la possibilité de librement disposer des places réservées.

• **Article 3 / Billetterie** : Dès réception du règlement, l'Organisateur établira la billetterie nécessaire pour accéder au Festival et l'adressera au Partenaire. Le Partenaire devra obligatoirement distribuer à chaque spectateur concerné un billet avant le jour du spectacle. Chaque spectateur devra se présenter aux dates et heures du Festival muni d'un billet.

• **Article 4 / Annulation par le Partenaire** : En cas d'annulation par le Partenaire, pour quelque motif que ce soit, la demande d'annulation devra être adressée à l'Organisateur par courrier recommandé avec accusé de réception. Les conséquences de l'annulation par le Partenaire sont les suivantes : si l'annulation est notifiée plus de quatre-vingt-dix jours avant la date du Festival, l'organisateur conservera 50% du montant total Toutes Taxes Comprises de la commande et aucun frais supplémentaire ne sera facturé. Si l'annulation est notifiée moins de quatre-vingt-dix jours avant la date du Festival, l'organisateur conservera l'intégralité des sommes versées.

• **Article 5 / Annulation par l'Organisateur** : L'Organisateur sera libéré de ses obligations pour tout événement indépendant de sa volonté qui empêche la réalisation du Festival, dû à la force majeure, intempéries ou aux artistes ; tout événement insurmontable, imprévisible et insurmontable de nature à empêcher la tenue et l'exécution du Festival. La prestation payée sera remboursée dans son intégralité au Partenaire.

• **Article 6 / Hygiène et sécurité** : Le Partenaire s'engage à respecter et à faire respecter toutes les décisions de l'Organisateur en matière d'hygiène et de sécurité ; notamment, si, pour des raisons de sécurité comme par exemple la pluie, un orage, une tempête, le Festival devait être évacué ou annulé.

• **Article 7 / Compétence** : Tout différend ou litige né à l'occasion de l'exécution du présent contrat, portant sur son application, son interprétation et / ou les responsabilités encourues, et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable par les Parties, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du Tribunal de Villefranche sur Saône.



Signature

Association loi 1901 W692005645
1 place du Château - 69380 Charnay en Beaujolais
SIRET 809 716 376 00011 - APE 9001Z - TVA INTRA FR 62809716376
Licences du spectacle 2-1085866 & 3-1085867
contact@lesvendangesmusicales.fr - www.lesvendangesmusicales.fr



ENGAGEMENT DE MECENAT

Les Vendanges Musicales - 12ème Édition
Jeudi 17, Vendredi 18 & Samedi 19 septembre 2026

Après signature de ce document, vous recevrez une
Facture à régler dès réception, pour confirmer votre mécénat

Raison sociale			
Adresse de facturation :			
Code postal		Ville	
SIRET		Contact	
Telephone			
Adresse mail			

Par le présent engagement, le mécène soutient, à titre de don irrévocable, l'action culturelle d'intérêt général portée par l'association Les Vendanges Musicales, organisme visé à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, dont l'objet est la promotion et la diffusion de la musique en Beaujolais.

Montant du don : _____

Rappel sur la loi du 1er août 2003 sur le mécénat culturel

§ Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite de 20 000 € ou de 0,50 % du chiffre d'affaires HT lorsque ce dernier est plus élevé (art. 238 bis du CGI).

§ En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au cours de chacun des exercices.

§ L'association délivrera un reçu fiscal (Cerfa n°11580) à joindre à la déclaration fiscale du mécène.

§ Si l'entreprise a effectué un don sous forme de mécénat en nature ou compétences, cette contribution est valorisée au prix de revient ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Conditions particulières

§ Le présent don est irrévocable. Il ne peut donner lieu à aucun remboursement, y compris en cas d'annulation du Festival.

§ La valeur globale des contreparties accordées en remerciement du don ne peut en aucun cas excéder 25 % du montant total du don, conformément à la doctrine fiscale (BOI-BIC-RICI-20-30).

Vos Contacts :

Sébastien GERMAIN - 06 11 32 07 84

Laurent DUBUY - 06 70 77 46 96

Geoffray JACQUEMOT 06 64 29 34 20

Thierry LOISEL 06 47 38 11 93

partenaires@lesvendangesmusicales.fr

« Bon pour Accord »

Nom du signataire :

Date :

Cachet & Signature